

Pouvoir d'emprunt

cours de l'année qui s'achève. Or, la proportion n'était que de 2 p. 100 lorsque ce gouvernement a pris le pouvoir, il y a 15 ans.

Il importe également de noter que la marge de manœuvre en matière fiscale se rétrécit. En 1968 et 1969, le neuvième des recettes fiscales était consacré au service de la dette fédérale. A l'heure actuelle, cette proportion est du tiers. Cela signifie que le gouvernement n'a pas les moyens d'adopter des mesures fiscales coûteuses afin d'encourager la relance.

C'est le célèbre John Turner qui, sauf erreur, a déclaré, lorsqu'il était ministre des Finances, que le gouvernement devait dépenser, afin de sortir le pays de la récession. C'est à ce mode de pensée que nous devons la situation actuelle, la dépression que nous connaissons maintenant. Lorsque le gouvernement augmente ses dépenses, afin de sortir de la récession et qu'il continue de le faire en période de vaches grasses, toujours en empruntant—car, après tout, les électeurs n'aiment pas être imposés, n'est-ce pas?—il se prive de la marge de manœuvre dont il aurait besoin pour intervenir en temps opportun. Ce n'est rien de plus qu'une façon de penser un peu simpliste qui consiste à toujours chercher le moyen le plus simple de s'en sortir en tenant compte simplement des prochaines élections et non pas de l'avenir du pays que l'on dirige. C'est une chose que l'on peut reprocher à tous les ministres libéraux qui ont détenu le portefeuille des finances depuis 15 ans. Même chose pour tous les moutons qui, comme ils l'ont fait la semaine dernière, se lèvent quand on le leur demande et bêlent leur approbation pour n'importe quoi, pourvu que ce soit proposé par un ministre libéral.

Le troisième effet, c'est que le secteur privé, les particuliers et les organisations qui créent les vrais emplois permanents de notre société, se trouvent évincés des marchés financiers. L'année dernière, 51 p. 100 de tous les emprunts publics nets au Canada ont été faits par le gouvernement fédéral. Cela ne laisse pas grand-chose à ceux qui pourraient créer des emplois, diminuer l'inflation, payer des salaires et ramener la prospérité dans notre société. Bien entendu, en s'appropriant la moitié de l'argent disponible, le gouvernement a créé une surenchère, il a fait monter les taux d'intérêt au-delà de toute raison, à la fois pour lui-même et pour les emprunteurs du secteur productif, le secteur privé.

Quatrièmement, et c'est peut-être le plus important, il y a la question de la confiance. Ni les décisionnaires du secteur privé, ni même les particuliers, dont la seule expérience financière est peut-être le budget familial, ne peuvent avoir confiance dans un gouvernement qui, pendant deux décennies, a montré moins de compétence dans l'administration du pays que n'importe quelle ménagère dans la gestion de son foyer. On dit au poker qu'il ne faut pas miser sur un mauvais jeu. Mais quel choix avons-nous? C'est comme si nous écopions un bateau qui coule. Il n'y a aucun choix.

Je vois que Votre Honneur me fait signe que mon temps est écoulé. De nouveau, laissez-moi répéter que, de ce côté-ci, nous estimons que le gouvernement devrait mieux rendre ses comptes à la Chambre avant de demander des sommes astronomiques, comme ces 19 milliards de dollars.

• (1620)

M. Lorne McCuish (Prince George-Bulkley Valley): Madame le Président, au cours de ce débat sur le projet de loi C-143, tendant à accorder au gouvernement un pouvoir

d'emprunt supplémentaire, bien des chiffres vont être cités, et j'ai bien l'intention d'en citer moi aussi pour prouver que notre situation économique est très précaire.

Nombreux sont les Canadiens qui ont peine à comprendre la situation financière de leur pays, y compris des hauts fonctionnaires des Finances et le ministre lui-même.

Cependant, point n'est besoin d'être un statisticien ou un économiste hors pair pour savoir que le Canada est accablé de dettes. En fait, monsieur le Président, le gouvernement est endetté depuis l'année financière 1969-1970, soit un an après l'avènement du premier ministre (M. Trudeau).

Fait à noter, notre dette nationale serait inférieure à trois milliards de dollars si le gouvernement libéral n'avait pas été si prodigue et s'était efforcé d'équilibrer son budget chaque année. Notre dette actuelle est tellement énorme que même nos petits-enfants ne seront jamais capables de la rembourser.

Je serais curieux de vérifier les comptes personnels du ministre des Finances (M. Lalonde), car je me demande s'il se sert du même système de comptabilité pour ses affaires que pour celles de l'État qu'il gère à titre de ministre des Finances. J'en doute, mais n'empêche qu'il est chargé de gérer de façon judicieuse et raisonnable les finances du Canada. Malheureusement, monsieur le Président, ce n'est pas ce qu'il fait.

Voilà pourquoi les Canadiens ont perdu tout espoir. Ils savent que le gouvernement se fiche éperdument d'équilibrer ses budgets, car il emprunte sur les marchés financiers, accapare presque tous les capitaux disponibles, fait monter les taux d'intérêt et empêche l'homme d'affaires indépendant, l'agriculteur ou le chef de famille d'emprunter à des taux raisonnables. Ce qui est plus important, c'est que certaines forces extérieures ont fait baisser les taux d'intérêt au Canada au point où ils sont presque abordables, et il faut absolument que les Canadiens reprennent confiance. Comment pourraient-ils avoir confiance en un gouvernement qui présente un bill demandant un pouvoir d'emprunt supplémentaire de 5 milliards de dollars et qui, tout de suite après, sans donner d'autres explications, sans dire aux Canadiens à quoi servira l'argent, demande la permission d'emprunter de 14 à 15 milliards de dollars de plus.

Dans ma circonscription de Prince George-Bulkley Valley, il y a un entrepreneur qui s'estimait chanceux d'obtenir un contrat de 2.4 millions de dollars du ministère des Affaires indiennes pour la construction d'une école. Il se demande maintenant s'il a la berlue. Le marché avait, bien sûr, été conclu avec le ministère des Travaux publics, et à sa troisième demande de provision, l'entrepreneur a présenté des documents prouvant son admissibilité à un avance provisoire de \$290,000. Les fonctionnaires du ministère des Travaux publics, qui lui avait adjugé le contrat, lui ont avoué avoir mal calculé la valeur de l'entreprise ainsi que sa capacité de rendement et qu'à leur avis, elle ne pouvait fournir que pour \$90,000 de biens et services pour cet immeuble et que son budget avait été établi à l'avenant. Ainsi, on ne lui accordait que \$90,000. Où l'entrepreneur allait-il se procurer la différence de \$200,000? Il y avait une solution. On lui a dit de licencier ses employés, qui pourraient alors recevoir des prestations d'assurance-chômage ou participer à quelque projet grandiose, comme râtelier des feuilles dans la forêt jusqu'après le 1^{er} avril, alors qu'un nouveau budget serait présenté et qu'il y aurait de l'argent à foison pour lui verser le solde. Par-dessus le marché, le ministre lui a dit qu'il paierait l'intérêt couru sur les \$200,000, parce qu'il n'avait pas pu verser le plein montant à ce moment-là.